

Commune de Bas-Intyamon



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Table des matières :

Voyager en train	4
Carte enfant des CFF	4
Distribution de l'eau potable	5 et 6
Service de piquet	7
Halte ferroviaire d'Estavannens	7
Emondage des arbres	8
Horaire des déchetteries	9
Travaux de déneigement	10
Plan d'aménagement local	10
Tracteur forestier – journée de démonstration	11
Route cantonale	12
Coups de chapeau	13 et 14
Animation du 3 ^{ème} âge	15
Association familiale d'accueil de jour	16 et 17
Fondation « Das Leiben meisten »	17
Rencontres de l'avent	18
Chœur mixte	19
Horaires de l'administration	20

Voyager en train

Deux cartes journalières permettant de voyager sur le réseau CFF, TPF et autres compagnies, sont en vente à la cafétéria du Home de l'Intyamon, au prix de CHF 45.00/pièce.

Deux adresses pour les renseignements et les réservations :

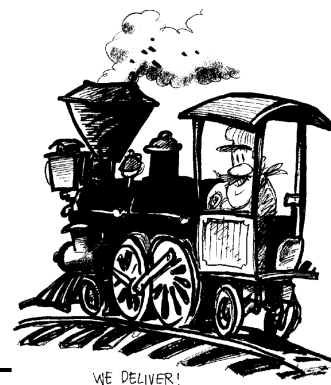
www.sugarcube.ch/home/fr/

Le lien figure aussi sur notre site internet : www.bas-intyamon.ch

ou

Cafétéria du Home de l'Intyamon
1666 Villars-sous-Mont
026 928 44 45

Bon voyage !



Carte enfant des CFF

Saviez-vous que pour CHF 30.00 par an, un enfant entre 6 et 15 ans voyage gratuitement dans toute la Suisse s'il est accompagné par une personne détenant un titre de transport valable ?

les transports publics proposent deux cartes permettant cela :

- la carte junior pour voyager avec les parents
- la carte enfant accompagné pour voyager avec une autre personne que les parents

Promotion :

Jusqu'au 31 janvier 2018, les cartes Juniors et Enfants accompagnés sont en promotion avec une réduction de 50 %, soit CHF 15.00 seulement au lieu de CHF 30.00.

Rappel : les enfants jusqu'à 6 ans voyagent gratuitement en Suisse si l'accompagnant possède un titre de transport valable.

Distribution de l'eau potable



Base légale : Article 5, ordonnance du DFI sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale du 23 novembre 2005.

Provenance et qualité de l'eau selon les villages

L'eau potable distribuée dans les villages **d'Estavannens et d'Enney** provient de la source des Frassettes située sur les hauts d'Enney. L'eau des Frassettes subit une désinfection UV (aucune adjonction de produit chimique).

Qualité microbiologique source des Frassettes après UV

Paramètre	Unité	Résultat
Couleur		Incolore
Nitrate	mg/L	2 ± 0
Dureté totale	°H	22.2 ± 0.9

Qualité physico-chimique source des Frassettes après UV

Paramètre	Unité	Résultat	Norme
Germes aérobies mésophiles	UFC/7ML	2	T : max. 100
Escherichia coli	UFC/100 ml	0	T : max 0
Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	T : max 0

T : valeur de tolérance L : valeur limite M : valeur directive

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

L'eau potable distribuée dans le village de **Villars-sous-Mont** provient de la source des Marais appartenant à la commune de Grandvillard. L'eau des Marais ne subit aucun traitement.

Qualité microbiologique source des Marais (12 avril 2017)

Paramètre	Unité	Résultat
Couleur		Incolore
Nitrate	mg/L	2 ± 0
Dureté totale	°fH	22.2 ± 0.9

Qualité physico-chimique source des Marais (12 avril 2017)

Paramètre	Unité	Résultat	Norme
Germes aérobies mésophiles	UFC/7ML	2	T : max. 100
Escherichia coli	UFC/100 ml	0	T : max 0
Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	T : max 0

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Plage de valeurs en degrés français

TH (°f)	0 à 7	7 à 15	15 à 25	25 à 32	32 à 42	> 42
Eau	Très douce	Douce	Moyennement dure	Assez dure	Dure	Très dure

1 degrés français correspond à 10 mg /litre de CaCO₃ (calcaire)

Pour tous renseignements supplémentaires :

Martial Grandjean, surveillant de réseau, 079 560 56 10

Bureau communal 026 921 81 00

Site internet de la commune : www.bas-intyamon.ch

Numéro d'urgence – service de piquet

Un numéro pour les urgences liées au réseau d'eau (fuite, interruption, etc.), canalisations communales, ruisseaux, a été mis en place.

Aussi, en cas de perturbations, d'intempéries ou d'autres événements spéciaux et urgents, vous pouvez composer le

026 921 81 08

Un collaborateur de la commune est de piquet.

Pour des raisons techniques, votre numéro d'appel ne s'affiche pas. Aussi, en cas de non-réponse, vous voudrez bien rappeler quelques instants plus tard.

Attention : vous ne pouvez pas joindre les Conseillers communaux par ce biais.

Horaires transports publics 2018 – halte ferroviaire d'Estavannens

Avec l'entrée en force du nouvel horaire au 10 décembre 2017, la halte ferroviaire d'Estavannens (train) ne sera plus desservie. Le train s'arrêtera en gare d'Enney, au centre du village.

Par contre, la cadence des bus sera augmentée, avec un arrêt dans la zone d'activité à Enney, avant d'aller vers Estavannens et Grandvillard.

Emondage des arbres et arbustes

Les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes et de tailler les haies vives bordant les voies publiques jusqu'au

1^{er} novembre de chaque année.

Nous vous rappelons ci-dessous les dispositions de la Loi sur les routes

Art. 94	<p>Haies vives Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1.65 m du bord de la chaussée, le long des routes publiques. Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée. Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.</p> <p>Tout débordement des haies vives sur le trottoir ou sur la chaussée est interdit. Les haies vives doivent être entretenues d'une manière stricte afin qu'elles ne dépassent en aucun cas de la limite de propriété. Au besoin, les Autorités pourront imposer des mesures supplémentaires afin de garantir la sécurité.</p>
Art. 95	<p>Arbres Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 m du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 m au dessus de la chaussée.</p>

Les branches peuvent être évacuées dans les déchetteries communales attribuées à chaque village. Nous vous rappelons qu'il est interdit de déverser des débris, du gazon, branches ou tout autre déchet le long des cours d'eau et dans les forêts.

Nous remercions les propriétaires concernés de suivre ces directives, ceci pour assurer la sécurité de tous les usagers de la route.

Déchets ménagers – déchetteries

Les déchetteries sont ouvertes ainsi :

Site d'Enney :

Heures d'hiver :

mardi	13.30 h. – 14.30 h
mercredi	17.30 h. – 18.00 h.
samedi	10.00 h. – 11.30 h.

Heures d'été (du 1^{er} avril au 30 octobre)

mardi	13.30 h. – 14.30 h.
mercredi	17.30 h. – 19.00 h.
samedi	10.00 h. – 11.30 h.



Site de Grandvillard :

heures d'hiver

mardi et jeudi	18.00 h. – 19.00 h.
mercredi	10.00 h. – 11.00 h.
samedi	10.00 h. – 12.00 h.

heures d'été (du 1^{er} avril au 30 novembre)

mardi et jeudi	17.30 h. – 19.30 h.
mercredi	10.00 h. – 11.00 h.
samedi	10.00 h. – 12.00 h.

Nous incitons chaque personne à déposer ses déchets dans les endroits et conteneurs prévus à cet effet dans nos déchetteries.

Travaux de déneigement

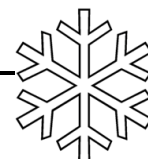
A partir du 1^{er} décembre.

Il incombe aux communes de déblayer la neige sur leur territoire. Les propriétaires doivent garder la neige sur leur propriété ; il n'est donc pas question de la pousser sur la chaussée. Il en va de même au bord de la route cantonale.

Pour faciliter le déblaiement de la neige, les véhicules seront garés sur les places privées ou sur des places de parc publiques, mais en aucun cas au bord des routes.

Le travail de déneigement s'organise de manière à ce que les axes principaux de la commune soient déneigés en premier, puis les axes secondaires, et pour terminer les accès privés (sur mandat uniquement).

Les routes et trottoirs ne sont plus déneigés et salés entre 22.00 h et 05.00 h. du lundi au samedi, ainsi qu'entre 22.00 h. et 06.00 h. le dimanche.



Plan d'aménagement local

Le Conseil communal a mis les modifications du plan d'aménagement local à l'enquête publique. Cette consultation est ouverte du

29 septembre 2017 au 31 octobre 2017.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous et à la Préfecture de la Gruyère à Bulle.

Seules les modifications peuvent faire l'objet d'une remarque ou d'une opposition.

Le dossier complet est publié sur le site internet de la commune www.bas-intyamon.ch.

Tracteur forestier

La commune s'est dotée d'un nouveau tracteur pour les travaux forestiers et l'équipe de la forêt souhaite faire découvrir à la population une facette du travail en forêt.

Une matinée de démonstration de travaux forestiers est organisée le

***samedi 14 octobre 2017
de 10.00 h. à 12.00 h.***

dans le secteur des Esserts d'Amont.

La route sera balisée depuis le bâtiment administratif à Enney.

Vous pourrez assister à une démonstration de travaux d'abattage, de débardage, de treuillage et de triage.

Au terme de la matinée, nous partagerons un verre de l'amitié.

Au plaisir de vous rencontrer nombreux !

Le Conseil communal et l'équipe des bûcherons



Route cantonale

à Enney :

L'assainissement du bitume a été réalisé par le canton de Fribourg et un tapis phonique a été posé afin d'atténuer le bruit du trafic routier.

La commune a assaini deux passages à piétons :

- au centre du village
- au pied des escaliers qui viennent de l'église.

Ces ouvrages communaux répondent aux normes en vigueur et nous espérons que la sécurité des piétons sera améliorée à l'avenir.

à Villars-sous-Mont :

L'assainissement du bitume a été réalisé par le canton de Fribourg et un tapis phonique a également été posé afin d'atténuer les nuisances du trafic routier.

La commune a profité des travaux pour aménager un nouveau passage à piétons, entre le home et le nouveau commerce « Espace gourmand ».

Coup



de chapeau à

Madame Justine Jaquet,

d'Estavannens, qui a franchi, le 12 août 2017, le cap de sa centième année.

Mme Justine Jaquet est née dans la famille de Charles et Madeleine Jaquet ; elle est la neuvième enfant d'une fratrie de douze enfants.

Après ses écoles dans son village, puis son école ménagère à Gruyères, elle a apporté sa précieuse aide dans des familles de la région.

Elle a travaillé au café de son village, comme aide à la cuisine. Elle a aussi grandement participé aux travaux de la ferme familiale, s'occupant du jardin, cousant et tricotant.

Elle a été admise au Home de l'Intyamon en 2014, où elle participe avec plaisir aux activités et sorties concoctées par l'animation. Elle tricote toujours des couvertures de laine.

Toute la communauté se joint au Conseil communal pour féliciter cette charmante dame et pour lui adresser des vœux sincères de Santé, d'Amour et de Paix.

Coup



de chapeau à

Monsieur Jean Gremion,

d'Enney, qui a franchi, le 30 juin 2017, le cap de son nonantième anniversaire.

Toute la communauté se joint au Conseil communal pour féliciter ce charmant monsieur et pour lui souhaiter plein de bonnes choses, particulièrement la santé, ce bien si précieux, afin qu'il puisse cheminer encore de nombreuses années parmi nous.

Coup



de chapeau à

Monsieur Jean Bussard,

d'Estavannens, qui a franchi, le 10 juin 2017, le cap de son nonantième anniversaire.

Toute la communauté se joint au Conseil communal pour féliciter ce charmant monsieur et pour lui souhaiter plein de bonnes choses, particulièrement la santé, ce bien si précieux, afin qu'il puisse cheminer encore de nombreuses années parmi nous.

Animation du 3^{ème} âge

Avec cœur, dynamisme et bonne humeur, Mme Christine Wicki Théraulaz et Mme Marthe Dougoud s'occupent d'animer des après-midis pour les personnes du 3^{ème} âge à la salle du rez de chaussée du bâtiment administratif à Enney. On y joue aux cartes, à des jeux de société divers, on partage un goûter autour d'un bon café ou thé.

A partir du jeudi 12 octobre 2017, ces réunions ont lieu chaque

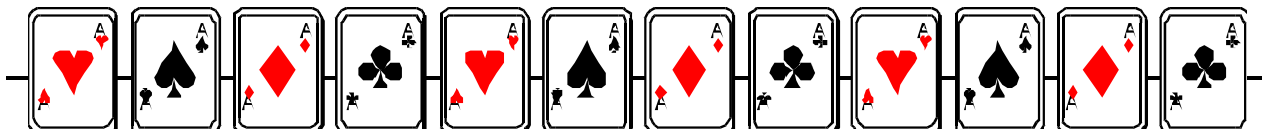
jeudi après-midi dès 13.30 h.

et chacun y est cordialement invité.

Pour d'éventuelles questions et autres problèmes de transport,

- Mme Christine Wicki Théraulaz (☎ 026 921 10 74)
- Mme Marthe Dougoud (☎ 026 921 24 54)

sont à votre écoute.



Association d'Accueil familial de jour de la Gruyère

Fondée le 31 octobre 1996, l'Association d'accueil familial de jour du district de la Gruyère a pour but de mettre à disposition des parents et des communes une structure d'accueil familial à la journée. L'association est d'utilité publique et à but non lucratif. Le siège est à Bulle.

L'Association informe des modalités, organise et accompagne l'accueil des enfants à la journée, la demi-journée ou quelques heures par semaine. Elle gère aussi l'accueil des enfants scolarisés jusqu'à 12 ans pour les repas et hors horaire scolaire.

Quels sont les avantages pour les parents et leurs enfants ?

En raison des situations économiques, personnelles ou éducatives, beaucoup de parents souhaitent pour leur enfant un accueil de jour individualisé.

Les avantages :

- Pouvoir choisir, selon les disponibilités de l'Association, une assistante parentale formée et agréée, répondant à leurs attentes
- Pouvoir demander conseil aux coordinatrices en cas de conflits, de soucis ou de questions
- Bénéficier d'horaires souples et flexibles
- Avoir la garantie du suivi de l'accueil par les coordinatrices
- Bénéficier de la délégation de surveillance délivrée par le Service de l'Enfance et de la Jeunesse du canton à notre Association
- Pouvoir compter sur une sécurité et une continuité dans l'accueil
- Pouvoir bénéficier des subventions accordées par les Communes qui ont signé une Convention avec notre Association (tarif en fonction du revenu imposable)
- Payer les heures d'accueil au moyen d'une facture directement à l'Association, ainsi l'argent ne transite pas par l'assistante parentale
- Pouvoir bénéficier d'un temps d'adaptation pour son enfant dans son nouveau cadre de vie que représentent l'assistante parentale et sa famille
- Pouvoir participer aux assemblées annuelles et y faire valoir son avis

Trois assistantes parentales habitent notre commune :

- Mme Cristina Delgado à Villars-sous-Mont
- Mme Françoise Derada à Villars-sous-Mont
- Mme Sophie Fournel à Enney

Contact :

Association d'Accueil Familial de jour de la Gruyère
Chemin des Crêts 8A
1630 Bulle
Tél. 026 912 33 65

Fondation Das Leben meistern

La fondation « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient les familles suisses avec 3 enfants ou plus en versant des allocations mensuelles.

La condition fixée par la fondation pour bénéficier de cette aide est d'avoir un revenu annuel imposable inférieur à CHF 60'000.00 (chiffre 4.91 de l'avis de taxation) pour une famille avec 3 enfants.

Pour une famille avec 4 ou 5 enfants, la limite est augmentée à CHF 65'000.00, respectivement CHF 70'000.00 pour 5.

Si vous pensez pouvoir bénéficier de ce soutien, vous pouvez demander par écrit le formulaire à l'adresse suivante :

Stiftung « Das Leben meistern »
Industriestrasse 10a
3185 Schmitten

courriel : dalebenmeistern@bluewin.ch

Rencontres de l'Avent 2017

Chers villageois,

La fin de l'année 2017 arrive à grands pas, le temps de l'Avent est bientôt à nos portes.

Comme d'habitude nous vous proposons de nous rencontrer autour d'un vin chaud ou d'un thé fumants.

Se réunir par quartier, par exemple, accueillir d'autres gens du village, faire connaissance et partager un moment chaleureux.

La décoration d'une fenêtre n'est pas obligatoire, ce qui importe c'est le partage et la convivialité !

Un calendrier de décembre sera affiché dans la vitrine de l'épicerie « La Sieste » dès mi-octobre. Chacun pourra y réserver sa soirée. Le calendrier restera affiché jusqu'au samedi 11 novembre 2017.

Afin de maintenir cette coutume villageoise, n'oubliez pas d'y participer, soit en préparant votre rencontre, soit en vous rendant chez vos voisins pour partager un bon moment de convivialité.

Bien à vous

Votre comité SIV d'Enney



A L'EGLISE D'ENNEY, LE 24 SEPTEMBRE 2017,

Vous étiez nombreux, paroissiens de Bas-Intyamon ou d'ailleurs, à participer à l'office religieux de notre **Fête Patronale de Saint-Nicolas de Flüe, Patron de notre Paroisse, sans oublier son épouse Dorothee**. Durant la messe célébrée par notre cher Doyen Claude Deschenaux, 5 membres de notre Chœur-mixte ont reçu la **Médaille Bene Merenti** couronnant 40 ans d'assiduité, de dévouement et de fidélité. Il s'agit de :

- MARIE-JOSEE GEINOZ
- RAYMONDE GREMAUD
- MARCELLE GREMION,
- ROLAND KAESER,
- HUGUETTE MONNEY.

Un immense BRAVO POUR CES CINQ MERITANTS. Vos félicitations les ont touchés en reconnaissant leur engagement sans limite à la tradition du chant choral religieux. ADMIRATION RESPECTUEUSE ET BRAVO A EUX !

La **Médaille Bene Merenti** est une décoration instituée par le pape Grégoire XVI en 1832, destinée à être remise aux personnes qui ont rendu de longs et éminents services à l'Eglise, à leur famille et à la collectivité.

Chœur-mixte La Voix des Alpes



HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamon Route du Tôt 1, 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Fax		026 921 81 09
Web		www.bas-intyamon.ch
E-Mail		commune@bas-intyamon.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME

Le bureau communal sera fermé le vendredi 8 décembre 2017.